



le bulletin forestier

3500 boulevard Dionne, Saint-Georges QC G5Y 3Y9 — Téléphone : 418 228-5110 ou 1 800-366-5110 — Télécopieur : 418 228-5800

On s'est fait passer un sapin

Les 11 100 propriétaires de boisés de la Beauce ont reçu en janvier un dépliant de l'Association, qui dénonce la décision du gouvernement de réserver aux groupements forestiers 75 % ou plus des fonds des nouveaux programmes d'aménagement.

par Michel Roy

Ça fait plusieurs années que le RESAM (le représentant provincial des Groupements forestiers) fait pression sur le ministère des Ressources naturelles pour que l'Association et les syndicats se retirent du marché de l'aménagement forestier. En 2010 c'est passé proche. Le ministère voulait forcer la Beauce à revenir aux quotas regroupés ou empêcher l'Association d'offrir des services en aménagement.

Mais les propriétaires se sont mobilisés derrière l'Association, forçant la ministre Nathalie Normandeau à reculer. En juin 2010, elle nous faisait savoir qu'elle ne toucherait pas à la Beauce et qu'elle s'engageait à nous le confirmer dans une lettre... qui n'est jamais venue.

Le 30 mai 2011, au Rendez-vous de la forêt privée, le

gouvernement nous a passé un sapin. Le ministère a trouvé un moyen pour sortir l'Association de l'aménagement à petit feu. Il a pondu la décision 19, sur mesure pour les groupements forestiers. Plutôt que de protéger le modèle de la Beauce, le ministère a reconnu les groupements forestiers. En garantissant les budgets aux groupements forestiers, le ministère n'a pas respecté l'engagement de la ministre envers la Beauce. Il a perturbé un modèle performant qu'il avait lui-même reconnu.

L'Association craint que le ministère l'affaiblisse année après année par des transferts du programme régulier vers de nouveaux programmes dont 75 % des fonds sont d'avance réservés aux groupements forestiers. D'ailleurs, le RESAM réclame déjà trois nouveaux programmes d'aide.



Conséquences d'une décision non justifiée

Depuis toujours, l'Association joue un rôle fondamental pour maintenir l'intérêt des propriétaires et s'assurer de leur engagement. Elle offre une large gamme de services à tous les propriétaires, sans exception.

par Martin Ladouceur, dir. général

Dès l'acquisition de votre terre, vous bénéficiez des services de l'Association en recevant le bulletin forestier, une source d'information importante. Vous profitez également de ses services de mise en marché, de formation et de représentation.

Pour l'Association, il n'y a pas deux groupes de propriétaires, il n'y en a qu'un. Tous les propriétaires ont droit aux mêmes services, y compris ceux qui font affaire avec un groupement forestier pour leurs travaux d'aménagement.

Cela illustre très bien le rayonnement de l'Association dans le secteur forestier de la Beauce. Les services qu'elle offre profitent à tous, y compris aux groupements forestiers, puisqu'elle génère et maintient l'intérêt pour la production de bois et l'aménagement forestier.

Si elle n'est pas révisée, la décision politique de concentrer les argents de l'aménagement vers les groupements forestiers, aura plusieurs conséquences néfastes pour les propriétaires. Elles sont énumérées dans le tableau ci-contre.

Avant la décision du gouvernement	Après la décision du gouvernement
2009-2010 : 42 % des budgets à l'Association 56 % aux groupements forestiers	2012 : 35 % des budgets à l'Association Coupe de 100 000 \$ pour l'Association 63 % aux groupements → futur : 75 %
Convention 1 an avec le groupement	Convention obligatoire et plus contraignante d'au moins 5 ans avec le groupement
Possibilité de travailler avec l'Association et un groupement pour un même lot Libre choix de son conseiller	Exclusivité du groupement pour un lot sous convention Contraint de se tourner vers un groupement pour davantage d'accès aux budgets
Coûts des services établis par une saine compétition entre les conseillers	Hausse probable des coûts des services dus à une situation tendant vers un monopole
Liste d'attente	Liste d'attente encore plus longue de plusieurs années à l'Association
Partage des budgets entre les conseillers : décision régionale	Partage des budgets entre les conseillers : décision imposée en partie par Québec
Plus d'argent disponible pour les travaux de petites superficies	Moins d'argent pour les petits travaux, budget concentré vers moins de propriétaires
Plusieurs services offerts, par l'Association, à tous les propriétaires, dont certains gratuits	Diminution des services offerts par l'Association, à tous les propriétaires : nouvelles tarifications dans certains cas
Intérêt marqué des propriétaires pour l'aménagement	Diminution de l'intérêt : moins de services, hausse des coûts, attente plus longue, moins de liberté, etc.

Nous profitons de ce premier Bulletin forestier de 2012 pour souhaiter une bonne et heureuse année à tous les propriétaires de boisés.

CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS N° 40052058.

Les propriétaires doivent agir et se mobiliser

Tous les propriétaires de boisés, y compris ceux qui font affaire avec un groupement forestier, seront touchés par les nouvelles règles imposées par le gouvernement dans l'aménagement de la forêt privée. C'est pourquoi l'Association demande à tous les propriétaires de se mobiliser afin que cette décision politique inacceptable soit révisée.

Par Michel Roy

Les propriétaires de boisés peuvent faire beaucoup pour aider leur Association dans ses démarches. Vous êtes déjà nombreux à nous demander quoi faire pour corriger cette injustice. D'abord, ils peuvent en parler entre eux pour sensibiliser le plus de monde possible. Ils peuvent demander à leur conseiller municipal et à leur maire de s'impliquer dans le dossier pour mobiliser la population derrière la cause de la petite forêt privée de Beauce-Etchemins.

Les propriétaires de boisés peuvent aussi dire à leur député qu'ils sont en désaccord avec la décision du gouvernement de couper les budgets de l'Association et de les forcer à aller vers un groupement pour profiter du programme. Ils peuvent demander à leur député d'appuyer et d'aider leur Association dans ses démarches.

L'Association des propriétaires de boisés de la Beauce ne veut pas prendre la place de personne. Mais elle revendique SA place, dans les mandats que les propriétaires lui donnent. Si les propriétaires de boisés

se massent derrière leur Association, la démarche sera un succès.

C'est pourquoi les propriétaires doivent assister en grand nombre aux assemblées d'information que l'Association tiendra en février dans tout le territoire du Plan conjoint. Ce sera l'occasion d'avoir de l'information et d'obtenir des réponses à leurs questions. Les propriétaires qui souhaitent s'impliquer encore plus directement pourront nous en informer à la fin de ces rencontres. Consultez l'horaire des assemblées.

Un blogue

L'Association lance un blogue, soit une zone de discussion sur Internet à l'intention des propriétaires de boisés de la Beauce. L'adresse est : <http://blogue.apbb.qc.ca/>.

Une foule de sujets seront abordés au fil des semaines. Nous commencerons par cette décision du gouvernement de concentrer les budgets dans les mains des groupements forestiers. Venez discuter !



<http://blogue.apbb.qc.ca/>

INVITATION AUX ASSEMBLÉES

Mardi 21 février 2012, 19 h 30: Saint-Évariste
salle Blanche (entre l'église et l'école)

Mercredi 22 février 2012, 19 h 30: Saint-Malachie
École aux Quatre Vents (en arrière de l'église), 1165 rue Principale

Judi 23 février 2012, 19 h 30: Vallée Jonction
Centre multifonctionnel (Édifice municipal), 259 boul. J. M. Rousseau

Mardi 28 février 2012, 19 h 30: Lac Etchemin
Centre des arts et de la culture (voisin de l'école), 1470 Route 277

Mercredi 29 février 2012, 19 h 30: Saint-Georges Ouest
salle paroissiale (près de l'église)

Les propriétaires beaucerons apprécient les services d'aménagement de l'Association

Année	Producteurs ayant un plan d'aménagement à l'Association	% de tous les producteurs forestiers avec un plan
2004	2 750	51 %
2011	3 500	55 %

Ce tableau illustre bien qu'une majorité de propriétaires beaucerons choisit les services d'aménagement de l'Association. D'ailleurs, dans un sondage SOM réalisé en 2009, 98 % des propriétaires se disaient satisfaits des services en aménagement offerts par l'Association. De plus, la très grande majorité (88 %) estime qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des propriétaires de boisés que l'Association demeure conseiller forestier. Cela permet une saine compétition des services de l'aménagement. Devant ce constat, comment justifier un privilège du gouvernement qui garantira la majorité des budgets aux groupements forestiers ?

En bref

Mémoire sur les forêts de proximité

L'Association des propriétaires de boisés de la Beauce a publié son mémoire sur l'implantation des forêts de proximité au Québec, à même le territoire de la forêt publique. Le mémoire de l'Association peut être consulté sur www.apbb.qc.ca sous l'onglet Documentation, catégorie Mémoires.

L'Association a produit ce mémoire dans le cadre de la consultation publique menée de septembre à novembre 2011 par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Le ministère souhaite confier la gestion de ces portions du territoire public à des communautés locales, municipales ou régionales. Sur le territoire du Plan conjoint des producteurs de bois de la Beauce, la municipalité de Saint-Camille a fait connaître son intention de gérer une forêt de proximité.

Représentant les 11 100 propriétaires de boisés de son territoire, l'Association recommande au ministère d'encadrer la mise en marché des bois des forêts de proximité en favorisant les partenariats et la concertation entre les gestionnaires des forêts de proximité et les syndicats et offices de mise en marché.

L'Association recommande aussi au ministère d'inclure le bois des forêts publiques de proximité dans la résidualité. Selon ce principe, l'industrie du bois doit d'abord s'approvisionner sur le marché de la forêt privée, avant de pouvoir profiter du bois disponible en forêt publique. C'est ainsi qu'on évite que l'État fasse une concurrence déloyale au privé avec le bois de la forêt publique.

Le ministère produira un rapport sur les résultats de la consultation, puis publiera la politique sur les forêts de proximité, au printemps 2012 en principe. Le nouveau régime forestier sera pleinement en vigueur le 1^{er} avril 2013. Cette date coïncidera avec la prise en charge locale des premières forêts de proximité.

L'Association prévoit livrer 17 000 cordes d'ici le 1^{er} mai

L'inventaire de sapin-épinette se situe présentement entre 12 000 et 14 000 cordes. Nos livraisons varient de 1 300 à 1 400 cordes par semaine, ce qui donne un délai moyen de livraison de 10 semaines. L'inventaire peut paraître élevé, mais nous prévoyons livrer un peu plus de 17 000 cordes entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai, date probable de la prochaine émission des contingents.

Par Simon Rodrigue, ing. f.

Pour les essences destinées à Domtar et SAPPI, les transporteurs sont autorisés à livrer autant de bois qu'ils le désirent. Par contre, les producteurs auront des délais de livraison pour le bois inaccessible, quelle que soit l'essence, ainsi que pour le tremble de 4 pieds, qui est difficile à transporter durant l'hiver.

Accessibilité lignes électriques

Nous vous rappelons l'importance de placer votre bois de façon à ce qu'il soit accessible en

tout temps. Le mieux est de le rapprocher le plus près possible du chemin public. Ça répond au double objectif d'améliorer l'accessibilité et de diminuer les coûts de transport.

L'Association constate que plusieurs propriétaires empilent le bois trop près des lignes électriques. Près d'une ligne de distribution du courant, le producteur doit empiler son bois de façon que le baume de la chargeuse ne s'approche jamais à moins de 3 mètres de la ligne électrique.

Quand la ligne passe directement au-dessus de l'empilement, il sera souvent possible de charger en respectant la zone de trois mètres pour le baume. Cependant, quand l'empilement se retrouve « derrière » la ligne de distribution (s'éloignant du chemin public), le coude du baume risque de se retrouver dangereusement près de la ligne.

Notez qu'il est totalement interdit de placer des empilements de bois dans l'emprise sous servitude des lignes de transport de l'électricité (hauteur de 14 à 100 mètres).

C'est la responsabilité du producteur de s'assurer que son empilement puisse être chargé de façon sécuritaire.

Le prix de la pitoune reste à 97 \$ la corde

Par Simon Rodrigue, ing. f.

Malgré quelques incertitudes quant à l'issue des négociations avec les papetières du Québec, le conseil d'administration de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce a décidé de conserver le prix du sapin-épinette à 97 \$ la corde de 4 pieds.

Comme la négociation s'annonce difficile avec Kruger Wayagamack, l'Association s'est alliée formellement avec les Syndicats de Québec et de l'Estrie afin de tenter de conclure une entente qui puisse atteindre les objectifs de chacune des parties.

Les prix provisoires des autres essences demeurent inchangés par rapport à 2011, sauf pour le mélèze livré à Domtar qui subit une baisse de 0,50 \$ la tonne verte. La baisse du taux de change et l'augmentation du prix du carburant pourraient influencer le prix du bois livré à SAPPI, mais nous travaillons à faire augmenter le prix à l'usine afin de compenser ces difficultés.

Essences	Prix provisoires 2012
Sapin-épinette – 4 pieds	97,00 \$ la corde
Bois franc – 8 pieds – Domtar	32,25 \$ la tonne impériale verte
Tremble-peuplier – 4 et 8 pieds – Domtar	26,50 \$ la tonne impériale verte
Feuillus mélangés – 12 pieds et plus – SAPPI	28,00 \$ la tonne impériale verte
Mélèze – Pruche – Sapin-épinette – 8 pieds – Domtar	19,50 \$ la tonne impériale verte
Pins – Pruche – Mélèze – 4 pieds	58,00 \$ la corde

En bref

Sondage provincial

La Fédération des producteurs de bois du Québec désire réaliser un important portrait provincial des propriétaires forestiers. Elle doit donc constituer une liste des propriétaires de la province. L'Association accepte de fournir à la Fédération la liste des propriétaires de boisés de la Beauce pour accomplir ce mandat. Ce portrait permettra de mieux connaître les besoins et intérêts des propriétaires. Au Québec, de tels sondages ont déjà eu lieu en 1974, 1985 et 1998. En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, l'Association doit accorder aux propriétaires « l'occasion valable de refuser » qu'on transmette leurs noms et coordonnées à la Fédération. Au total, environ 2 700 propriétaires seront sélectionnés dans tout le Québec sur une possibilité de 130 000. L'information nominative fournie sera détruite par la Fédération immédiatement après le sondage conformément à une entente de confidentialité intervenue avec l'Association.

Si vous refusez que votre nom figure sur cette liste provinciale, nous vous invitons à communiquer avec l'Association avant le vendredi 24 février 2012.

Une campagne qui a porté



La campagne de sécurité en abattage a eu beaucoup d'écho dans la région. La conférence de presse de l'Association a bénéficié d'une couverture médiatique régionale exceptionnelle. La démonstration d'abattage sécuritaire avec des arbres dangereux a été très appréciée par les participants. C'était la deuxième activité du genre que tenait l'Association depuis les intempéries de la fin de l'été qui ont causé des dommages importants à la forêt privée régionale.



Assemblée générale annuelle 2012:

Mise en candidature des administrateurs

L'Association des propriétaires de boisés de la Beauce publie la marche à suivre pour les propriétaires de boisés qui souhaitent faire partie du conseil d'administration. Les procédures sont conformes aux règles de régie interne relatives à l'élection des administrateurs.

Le conseil d'administration de l'Association compte douze administrateurs, chacun étant élu pour un mandat de trois ans. Chaque année, quatre postes deviennent vacants et les membres doivent procéder à des élections. La procédure indique que les mises en candidatures doivent être faites au plus tard le 45^e jour précédant l'assemblée générale annuelle. Celle-ci aura lieu le mardi 8 mai 2012, à Vallée Jonction.

Rappelons que seuls les membres de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce peuvent être mis en nomination. Un bulletin de mise en candidature doit être signé par au moins trois

membres en règle (en date du 1^{er} janvier 2012) et provenant du même secteur que la personne mise en candidature.

Les secteurs où les sièges d'administrateur deviennent vacants en 2012, avec le nom de l'administrateur sortant, sont:

Secteur 1 : Marc Gagnon
St-Anselme, Ste-Hénédine, Ste-Claire, Ste-Marguerite, St-Isidore.

Secteur 3 : Charles Gagné
St-Prosper, Ste-Aurélien, St-Zacharie, St Benjamin.

Secteur 6 : Robert Paquet
St-Théophile, St-Martin, St-René, St-Côme Linière.

Secteur 11 : Mario Quirion
St-Ludger, Lac Drolet, St-Robert, St Gédéon, St-Sébastien, Courcelles, Lambton.

L'Association fera parvenir, sur demande, des bulletins de mise en candidature aux membres intéressés.

Les bulletins de mise en candidature doivent nous parvenir au plus tard le 26 mars 2012 à 16 h et être adressés au secrétaire de l'Association :

M. Martin Ladouceur
Association des propriétaires de boisés de la Beauce
3500 boul. Dionne
Saint-Georges Qc G5Y 3Y9

Incertitude sur la reprise dans le bois de sciage

Tout ne va pas mal dans le secteur du bois de sciage. Les statistiques de mises en chantier de novembre aux États-Unis approchaient les 700 000 unités sur une base annuelle!

par Yvon Veilleux, conseiller

Même si c'est de beaucoup inférieur aux 2 millions d'unités de 2006, les économistes s'entendent pour dire qu'à partir de 700 000 unités, les prix des madriers devraient se mettre à remonter.

Cela parce que l'offre de bois a baissé énormément suite au démantèlement d'un grand nombre de scieries américaines et canadiennes. Et l'attrait de l'Asie se maintient pour les scieries de la Colombie-Britannique, malgré le petit ralentissement des achats de la Chine à la fin 2011. De sorte qu'à partir de 700 000 unités, la demande pourrait excéder l'offre de bois aux États-Unis. Le Conference Board du Canada est confiant que les profits des scieries canadiennes augmenteront notablement en 2012.

En région

On dénote encore une grande prudence chez les propriétaires de scieries. À la fin de 2011, elles ont eu du mal à s'approvisionner, à cause des conditions de température difficiles au Maine, à cause aussi des réticences des producteurs de boisés privés vis-à-vis les prix offerts. L'arrêt de production, probablement permanent, de la papetière White Birch à Québec, fait craindre une baisse du prix des copeaux, source de revenus essentielle pour les scieries. L'effondrement des prix des madriers au printemps 2011 a laissé de mauvais souvenirs aux industriels.

Malgré tout, notons le retour de Carrier & Bégin sur le marché dès le début de l'année



plutôt qu'en février et les augmentations de prix annoncées juste avant d'aller sous presse par trois acheteurs.

Dans les autres essences, pas plus de mouvement.

Bardeaux & Cèdres St-Honoré pourrait suspendre ses achats à tout moment. Les producteurs de tremble sont incités à bien s'entendre avec cette usine avant de produire de la palette.

Le début de l'année 2012 donne des signes que les choses tournent du bon bord, mais on ne sautera pas aux conclusions trop rapidement.

Dépôt direct des paiements de bois

L'Association va offrir aux producteurs le service de dépôt direct des paiements de bois. Le formulaire à compléter sera envoyé avec la demande de contingent, à la mi-février.

Tous les propriétaires intéressés à profiter de ce service devront nous retourner le formulaire accompagné d'un spécimen de chèque portant la mention « ANNULÉ ».

Le « dépôt direct », de plus en plus populaire, permet généralement aux gens inscrits d'avoir accès plus rapidement à leurs sommes dues. Le producteur continuera de recevoir son talon de chèque par la poste, ou par courriel s'il nous fournit une adresse électronique.

Enfin, ce service permettra également à l'Association de diminuer ses frais administratifs et les frais financiers facturés par l'institution financière pour le traitement des chèques. C'est donc avantageux pour tous!

Envoi des demandes de contingents

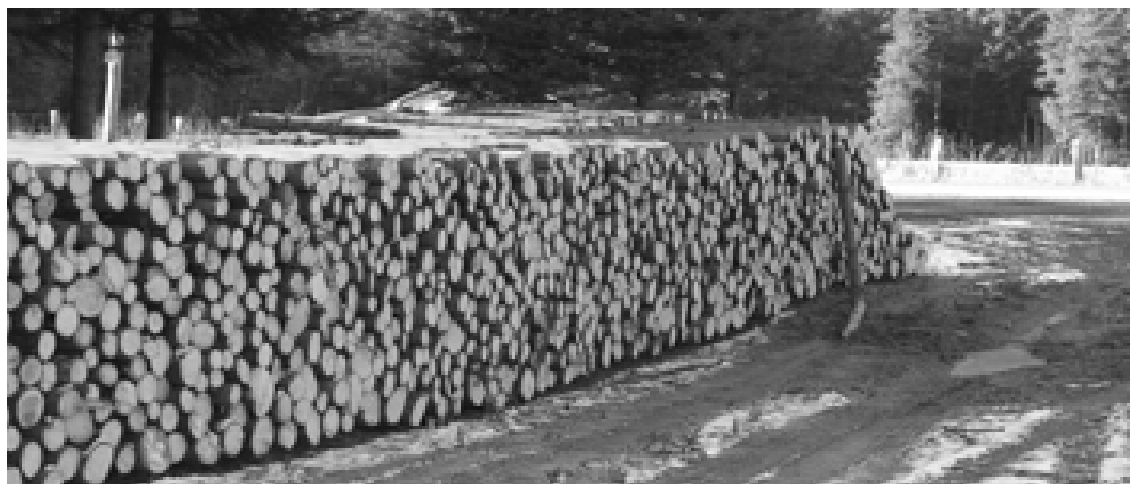
Les demandes de contingents pour la période de mai 2012 à mars 2013 seront mises à la poste à la mi-février. Les propriétaires intéressés à produire durant cette période doivent remplir et retourner le formulaire au plus tard le 15 mars 2012.

par Simon Rodrigue, ing. f.

Le respect de cette date est important parce que pour certaines essences, dont le sapin-épinette, l'offre de bois

des propriétaires est largement supérieure à la demande des papetières. Chaque année, plusieurs producteurs en

retard vivent des déceptions. Les demandes reçues après le 15 mars ne sont traitées que si le marché le permet, et ce n'est pas toujours le cas. Entourez donc immédiatement cette date sur votre calendrier afin de vous assurer de soumettre votre demande à temps.



Le règlement sur l'abattage d'arbres sera révisé dans plusieurs MRC de la région

Au cours de 2012 et 2013, les MRC des Appalaches, Beauce-Sartigan, Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche procéderont à une révision de leur règlement qui contrôle l'abattage d'arbres. L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière agira à titre de conseiller et de facilitateur pour les MRC.

par Simon Giguère, ing.f.

Ce travail de révision devrait débuter au cours du mois de mars 2012. Chacune des MRC aura à identifier ce qu'elle désire changer ou ajouter à la réglementation actuelle. Une consultation publique est prévue à la fin de 2012. Un comité a été mis sur pied sur lequel se retrouvera entre autres un représentant de l'UPA et

des syndicats de producteurs de bois, afin de faire le lien entre les élus, les propriétaires de boisés et l'Agence pour la mise sur pied du nouveau règlement.

L'Association, en collaboration avec les syndicats de Québec et de l'Estrie, suivra ce dossier de près. Elle invite les propriétaires à faire de même.



Dommages aux boisés

L'Association reçoit l'appui de municipalités

Au cours des derniers mois, plus d'une vingtaine de conseils municipaux de la Beauce et des Etchemins ont adopté des résolutions pour manifester leur appui à l'Association des propriétaires de boisés et au Syndicat des acériculteurs de la Beauce.

Par Michel Roy

L'Association et le Syndicat sont en demande auprès du gouvernement afin d'obtenir un soutien financier pour les propriétaires qui ont subi des pertes importantes à l'occasion des intempéries de la fin de l'été. L'Association et le Syndicat demandent que soient inclus dans un décret les dommages causés aux boisés et érablières lors d'intempéries, incluant certains travaux de récupération et de réparation des infrastructures liées à la production du bois et du sirop.

Le Congrès de la Fédération de l'UPA de la Beauce a voté une résolution dans le même sens. Et cette résolution a obtenu l'appui de la Confédération de l'UPA au congrès de décembre.

Évalués à plusieurs dizaines de milliers de dollars, ces dommages incluent les pertes de revenus découlant de la disparition d'un grand nombre d'entailles lors des intempéries qui se sont succédées à la fin de l'été, de l'ouragan Irène aux tornades et microrafales, en passant par la tempête Lee.

En réponse à une première demande, le ministère de la Sécurité publique nous avait renvoyés au ministère de l'Agriculture. Mais celui-ci nous avait fait savoir rapidement qu'il n'avait aucun programme d'indemnisation pour la perte des arbres ni pour la perte de revenus découlant de la perte d'entailles.

L'Association et le Syndicat ont décidé de revenir à la

charge auprès du ministère de la Sécurité publique afin de modifier la Loi sur la sécurité civile et les programmes d'aide financière pour couvrir les dommages aux boisés quand ceux-ci ne peuvent être couverts par une assurance privée. Nous avons ensuite demandé l'appui des municipalités, principalement celles où l'on rapporte des dommages aux boisés. Jusqu'à maintenant, 23 municipalités ont adopté une résolution d'appui acheminée au ministre de la Sécurité publique, M. Robert Dutil, député de Beauce-Sud.

Le ministère nous a répondu qu'il avait modifié par décret (no 1154-2011) le programme d'aide financière spécifique relatif aux intempéries des 28 et 29 août 2011. Cette modification rend admissibles les dommages aux équipements et aux infrastructures liés à l'exploitation d'un boisé d'une érablière ou d'une plantation d'arbres. Des critères d'admissibilité s'appliquent :



l'entreprise doit représenter le principal moyen de subsistance pour son ou ses propriétaires majoritaires; le sinistre ne constitue pas un risque visé par les assurances de dommages. Mais la perte de revenu et les dommages aux arbres sont exclus.

L'Association considère que ces modifications ne seront

pas suffisantes et que seront encore exclus la très grande majorité des propriétaires de boisés. Le conseil réfléchit aux suites à donner dans ce dossier.

Le ministère ajoute pour sa part qu'il analyse les demandes relatives aux sinistres survenus du 21 au 23 juillet 2011 et celui des 4-5 septembre.

Des formations adaptées à la petite forêt privée

L'Association des propriétaires de boisés offre une vingtaine de formations en lien avec la gestion et la production en petite forêt privée. Inscrivez-vous dès aujourd'hui. Répondre à vos besoins, c'est la raison d'être de votre Association.

Des places sont encore disponibles dans ces formations :

- Affûtage, entretien de la scie à chaîne, 1½ jour Rentabilité d'un boisé, 1 jour

Autres cours : pré-inscription

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Abattage manuel sécuritaire | <input type="checkbox"/> GPS |
| <input type="checkbox"/> Aménagement des érablières | <input type="checkbox"/> Installation tubulure |
| <input type="checkbox"/> Aménagement faunique | <input type="checkbox"/> Introduction gestion du boisé |
| <input type="checkbox"/> Boussole | <input type="checkbox"/> Planification de chantiers |
| <input type="checkbox"/> Éclaircie commerciale | <input type="checkbox"/> Protection environnement |
| <input type="checkbox"/> Élagage | <input type="checkbox"/> Traverses de cours d'eau |
| <input type="checkbox"/> Entaillage | <input type="checkbox"/> Tronçonnage revenus maximums |
| <input type="checkbox"/> Fiscalité forestière | <input type="checkbox"/> Utilisation débroussailluse |

Disponibilité : semaine fin de semaine

Tous ces cours sont offerts gratuitement, jusqu'au 31 mars 2012, aux propriétaires de boisés grâce aux contributions des producteurs au Fonds forestier de la Beauce ainsi qu'au soutien financier des agences de mise en valeur de la forêt privée de la Chaudière, des Appalaches, de l'Estrie et d'Emploi-Québec.

À partir du 1^{er} avril 2012, des frais de 25 \$ seront exigés pour certains cours.

Vous recevrez, deux semaines avant la tenue de l'activité, une lettre de convocation précisant la date et l'endroit du cours. Vous devrez alors nous confirmer votre présence pour garantir votre place.

Nom :

Numéro du propriétaire sur l'étiquette du Bulletin forestier :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Tél. :

Paroisse du lot :



Association des propriétaires de boisés de la Beauce

Retourner à :
3500 boulevard Dionne
Saint-Georges Qc G5Y 3Y9
Télécopieur : 418 228-5800
apbb@globetrotter.net

Ensemble
pour une forêt d'avenir



Acériculteurs, votre évaporateur est-il efficace ?

Un évaporateur mal ajusté brûlera plus d'huile pour produire la même quantité de sirop. Notre projet d'évaluation de l'efficacité des évaporateurs a démontré que plusieurs propriétaires sont dans cette situation.

Il est possible de mesurer l'efficacité de l'évaporateur et de proposer des solutions pour l'améliorer. C'est un bon moyen d'augmenter ses revenus à peu de frais.

L'Association des propriétaires de boisés offre ce service. Une aide financière peut être disponible pour couvrir une partie des frais.

Les tests s'effectuent au printemps en même temps que vous faites bouillir.

Pour de plus amples informations, communiquez avec Michel Cloutier à l'Association (418 228-5110).



LE BULLETIN FORESTIER

Publié cinq (5) fois par an par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, avec la contribution du Fonds forestier de la Beauce.

Responsable de la rédaction et coordination :
Michel Roy

Collaborateurs :
Lise Guay
Yvon Veilleux

Infographie :
Réjean Giasson

Impression :
L'Imprimerie Moderne de Beauce inc.

Distribution :
Aux propriétaires de boisés privés de la région de la Beauce.

Tirage : 10600 exemplaires

Dépôt légal : 2e trimestre 1986.

CONVENTION DE LA POSTE PUBLICATIONS N° 40052058.

RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE NE POUVANT ÊTRE LIVRÉE AU CANADA À :

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCHE
3500 BOULEVARD DIONNE
VILLE SAINT-GEORGES, QC G5Y 3Y9

Courriel :
apbb@globetrotter.net



Sources mixtes
Groupe de produits issus de forêts bien gérées et d'autres sources contrôlées

Cert no. SGS-COC-005329
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council